UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction des Etudes
et du Pilotage des Formations

Délibération portant approbation sur la réouverture du Diplôme universitaire ingénierie de projets européens dans les Outre-Mer (IPEDOM).

Point n° 6 inscrit à l'ordre du jour

Commission de la formation et de la vie universitaire du 12 septembre 2023

Délibération n° 2023_1209_42

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-6 et L. 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 15 septembre 2022 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n°2022-40 de l'Université de La Réunion en date du 7 juillet 2022 portant élection de Monsieur le Docteur Jérôme GARDODY, à la Vice-Présidence du Conseil d'Administration en charge de la Formation et de la Vie Universitaire (VP FVU) ;
Vu les propositions de la Direction de la Formation professionnelle Tout au Long de la Vie (DFTLV), transmise le 23/08/2023 ;

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire **approuve la réouverture du Diplôme universitaire ingénierie de projets européens dans les Outre-Mer (IPEDOM).**

(Cf. Documents relatifs à la réouverture du Diplôme universitaire ingénierie de projets européens dans les Outre-Mer (IPEDOM), annexés).

Résultats des votes :
Nombres de membres présents ou représentés au moment du vote : 35
Nombre de voix pour : 35
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Fait à Saint-Denis le 04 OCT 2023

Par délégation, Vice-Président du Conseil d'Administration
en charge de la Formation et de la Vie Universitaire

Dr Jérôme GARDODY

Fiche formation

Dépôt par :

Informations générales

Domaine / Champ

(Toutes les formations LMD sont regroupées en champs/domaines. Les champs/domaines de formation sont déterminés par chaque université notamment en fonction de ses spécificités et de son identité. Ils sont soumis à l'accord du Ministère. Un domaine regroupe ainsi plusieurs disciplines et l'Université de La Réunion propose 2 champs/domaines :

(À cocher)

☒Cultures, territoires et sociétés plurielles dans l'océan Indien

xSciences, technologies et santé en environnement tropical

Type de formation / diplôme / titre

(À cocher ou compléter)

☐ DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires)
☐ DEUST (Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques)
☐ BUT (Bachelor Universitaire de Technologie)
☐ Préparation aux concours
☐ Licence
☐ Grade Licence
☐ Licence Professionnelle
☐ Master
☐ Grade Master
☐ Diplôme d'ingénieur
☐ Doctorat
x Diplôme universitaire
☐ Diplôme d'État
☐ DFGS (Diplôme de Formation Générale en Sciences) : ☐ DFGSM(médicales) ☐ DFGSMa (maïeutiques)
☐ DES (Diplôme d'Études Spécialisées)
☐ Autre (À préciser)

Intitulé / Mention

(On parle de « mention » pour l'intitulé d'un diplôme national. Elle est une subdivision du domaine. Se référer aux arrêtés qui fixent ***la nomenclature des Licences, Licences professionnelles et Masters*** *et établissent ainsi la liste nationale des mentions)* :

(À compléter)

DIPLÔME UNIVERSITAIRE INGÉNIERIE DE PROJETS EUROPÉENS DANS LES OUTRE-MER - DU IPEDOM

Parcours

(*L'intitulé d'un parcours est facultatif, il est propre aux établissements qui les portent. Il a vocation à indiquer une orientation et une identité particulière de la mention. Le parcours représente un ensemble cohérent de matières, plus particulièrement adapté au projet et à la progression des étudiants ou encore à un besoin spécifique du territoire, monde socio-économique, etc.)*

(À compléter)

Régime de la formation

(À cocher)

☐ formation initiale
☒ formation continue

Précisez si la formation est en « alternance » :

☐ OUI
☒ NON

Niveaux d'études à la fin de la formation

(À cocher)

☐ Baccalauréat ou équivalent
☐ Baccalauréat + 2 ou équivalent
☐ Baccalauréat + 3 ou équivalent
☐ Baccalauréat + 4 ou équivalent
☐ Baccalauréat + 5 ou équivalent
☐ Baccalauréat + 8 ou équivalent
☒ Aucun - non concerné

Modalités d'enseignement

(À cocher)

☒ En présentiel

Lieu(x) d'enseignement à préciser (À cocher)

☐ Campus du Moufia
☐ Campus du Tampon
☐ Campus de Terre-Sainte
☐ Site de la Victoire
☒ Site de la Technopole
☐ Site de Bellepierre
☐ Autre(s) (Lieu(x) à préciser)

☒ À distance

Modalités à préciser (À cocher)

☒ Distanciel synchrone
☐ Distanciel asynchrone

Crédit (ECTS) de la formation

(À cocher)

☐ 60 crédits *(ex : une Licence professionnelle sur 1 an - 3ème année)*
☐ 120 crédits *(ex : un Master sur 2 ans - du Master 1 au Master 2)*
☐ 180 crédits *(ex : une Licence sur 3 ans - de la Licence 1 à la Licence 3)*
☒ Aucun - non concerné
☐ Autre (Nombre de crédits à préciser)

Modalités d'enseignement

(À cocher)

☐ Présentiel
☐ Campus du Tampon
☐ Campus de Terre-Sainte

Présentation de la formation

Résumé de la formation

(400 caractères environ. Il s'agit d'y indiquer le contenu général et synthétique de la formation, d'y apporter les informations clés qui pourraient éveiller la curiosité des étudiants - environ 400 caractères)

(À compléter)

Former et/ou accompagner à la montée en compétences dans le domaine de l'ingénierie de projets européens des personnels des services publics, des cabinets de consultants, des étudiants ou tout porteur de projet œuvrant dans des actions et projets bénéficiant du soutien financier de l'Union européenne ; évaluer et capitaliser les acquis de la formation en montage et gestion de projets européens.

Objectifs pédagogiques de la formation

(600 caractères environ. Il s'agit d'expliciter ce que la formation cherche à faire atteindre aux étudiant.e.. s à l'issue de celle-ci)

(À compléter)

- Former au montage de projets européens par la maîtrise des règles de candidature aux fonds
- Former à la gestion technique et financière de fonds et de projets européens

- Professionnaliser les acteurs socio-économiques souhaitant œuvrer au sein de services en charge de la gestion des fonds européens
- Apporter des connaissances règlementaires et méthodologiques aux acteurs concernés par des projets mobilisant des fonds européens
- Former à la maîtrise des cadres fondamentaux du droit de l'Union européenne et des Outre-mer

Atouts de la formation

(1500 caractères environ. Il s'agit d'indiquer les points forts et les avantages de la formation, de valoriser ses spécificités qui pourraient la rendre plus attractive qu'une autre formation équivalente ou différente)

(À compléter)

- Il s'agit d'une formation à vocation professionnalisante alternant enseignements académiques et enseignements professionalisants, axés sur la pratique.

- Elle associe en partenariat à l'Université de La Réunion les principaux acteurs de la gestion des fonds et programmes européens à La Réunion, par ordre alphabétique :
- l'Agence de gestion des initiatives locales en matière européenne (AGILE) ;
- le Conseil départemental de La Réunion ;
- le Conseil régional de La Réunion ;
- la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) ;
- le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de la Préfecture...

- L'équipe pédagogique est mixte. Elle comprend non seulement des universitaires (enseignants-chercheurs de l'Université spécialistes du droit de l'Union européenne et des Outre-mer) mais également des praticiens (professionnels spécialisés dans la gestion de fonds et programmes européens : AGILE, DEETS, Département, Région...).

- La professionnalisation y est renforcée à l'aide notamment d'Euroconférences métiers et de témoignages, dispensées par des professionnels et des porteurs de projet bénéficiaires de fonds européens, ainsi que par un tutorat personnalisé, consistant en un stage immersif au sein d'une autorité ou structure de gestion de fonds européens ou en un projet tutoré portant sur le montage en petit groupe d'un dossier de projet européen ou la rédaction d'un dossier thématique.

- La formation est soutenue par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer dans le cadre d'une convention entre la Direction générale des Outre-mer (DGOM) et l'Université de La Réunion.

Compétences visées

(1100 caractères environ. Pour cette partie, il est utile de se référer à la fiche/certification RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) correspondante. Ces fiches sont disponibles sur le site de France Compétences : https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/) dans la rubrique « Trouver une certification »)

(À compléter)

Cette formation apporte des connaissances à la fois réglementaires et pratiques ainsi que des outils professionnalisants :
Cadres fondamentaux du droit de l'Union européenne et des Outre-Mer ;
Politiques et financements de l'Union européenne ;

Montage et gestion de projets ;
Techniques d'achat public ;
Euroconférences métiers et animation de réseaux.

À l'issue de la formation, les diplômés seront capables :
- d'identifier les acteurs locaux, nationaux et européens pertinents ;
- d'appréhender les logiques de fonctionnement et d'attribution des financements européens ;
- de répondre à des appels à projets mobilisant des fonds européens ;
- de maîtriser les règles et outils de gestion administrative, technique et financière des fonds européens ;
- d'être à jour des exigences de l'Europe et de la règlementation : cadre légal des programmes, outils de communication, techniques de gestion des fonds, contrôles...

Ajouter en pièce jointe la fiche RNCP correspondante ou lien hypertexte

Coût de la formation

(À compléter)

Programme de la formation

Résumé des enseignements par parcours

(1500 caractères environ. Indiquer en quoi consiste les grandes orientations et/ou unités d'enseignement de la formation et détailler davantage les contenus et les approches pédagogiques proposés)

(À compléter)

• UE 1 - Cadres fondamentaux de l'Union européenne et des Outre-mer 28 h
Fonctionnement de l'Union européenne :
Institutions clés, Processus décisionnel, Actes, Effets du droit de l'UE
Statuts juridiques des Outre-mer :
Statuts de droit européen et national : RUP, PTOM, DROM, COM...

• UE 2 - Politiques et financements de l'Union européenne 23h
Financements européens de projets ultramarins :
Politique régionale et de cohésion, Panorama des fonds et programmes européens
Politiques sectorielles :
Agriculture/développement rural, Pêche/affaires maritimes, Environnement/climat...

• UE 3 - Montage et gestion de projets cofinancés par des fonds européens 34h
Fonds structurels et d'investissement européens (FESI) :
Pincipes de fonctionnement et de mise en œuvre, acteurs...
Processus de montage de projet et spécificités des FESI :
FEDER, FSE+, FEADER...

• UE 4 - Montage et gestion de programmes sectoriels 17h

Présentation et fonctionnnement des principaux programmes : Horizon Europe, LIFE, Erasmus+, Marché Unique…
Processus de montage d'un projet : Horizon Europe, Erasmus+…

- **UE 5 - Gestion comptable et financière 21h**

Règles et procédures comptables, Plans de financement
Contrôle, Suivi et évaluation

- **UE 6 - Techniques d'achat public 21h**

Préparation et passation des marchés publics
Exécution des marchés publics

- **UE 7 - Outils professionnalisants 14h**

Euroconférences : conférences métiers/multilatérales, témoignages de porteurs de projet…
Communication : outils de communication et d'animation de réseaux…
Stage (au sein des services d'une Autorité de gestion…) ou projet tutoré (dossier thématique ou montage d'un dossier de projet européen)

Stage et projets encadrés

(À compléter le cas échéant en précisant la période et la durée)

Stage d'un ou 2 mois au sein d'une autorité ou structure de gestion ou dossier thématique encadré ou encore dossier de projet européen à rendre en groupe

Modalités d'évaluation

(À compléter)

Les UE 1 à UE 6 font l'objet d'un contrôle continu (session 1) selon des modalités spécifiques qui seront communiquées par l'équipe pédagogique en début de formation : chaque contrôle continu sera conçu sous la responsabilité de l'intervenant en charge de l'enseignement concerné et du responsable pédagogique de la formation.

L'UE 7 : rédaction d'un rapport de stage ou d'un dossier thématique ou d'un dossier de projet européen avec soutenance orale.

Cf. les MCCC

Durée et volume horaire de la formation

(À compléter)

Durée en heures (face à face pédagogique ou en e-learning) : 158 H

Horaires : 8h30-12h00 / 13h00–16h30 (7 heures par jour maxi – 35 H de formation professionnelle)

23 jours (ou 46 demi-journées) de formation en présentiel sur le site du Parc Technologique Universitaire ou en distanciel

Cf. calendrier pédagogique

Date prévisionnelle d'ouverture de la formation

(À compléter)

Le 22 janvier 2024

Dispositifs spécifiques

(Il s'agit de préciser le cas échéant si des dispositifs et des accompagnements sont mis en place. Exemples : aide à la réussite, parcours individualisés, tutorat, accès santé, aide à la recherche d'entreprise etc. Indiquer "NC" si « Non Concerné »)

(À compléter)

NC

Admission

Condition d'accès à la formation

☐ Baccalauréat ou équivalent
☐ Baccalauréat + 2 ou équivalent
☒ Baccalauréat + 3 ou équivalent
☐ Baccalauréat + 4 ou équivalent
☐ Baccalauréat + 5 ou équivalent
☐ Aucune - non concernée
☐ Autre(s) (à préciser)

Public concerné

(À compléter)

Cette formation s'adresse aux titulaires d'un diplôme national ou d'un titre équivalent à bac+ 3 ayant le profil suivant :

• personnes intéressées par l'ingénierie de projets européens (élu, agent de la fonction publique, salarié, responsable associatif...) ;
• personnes en reconversion professionnelle en lien avec l'ingénierie de projets européens ;
• professionnels des secteurs public et privé en charge de la gestion de projets européens ;
• étudiants souhaitant compléter leur formation par l'ingénierie de projets européens ;
• porteurs de projets souhaitant mobiliser des financements européens…

Les candidats ne disposant pas du niveau de diplôme prérequis pourront néanmoins candidater. Après délibération de la commission de sélection, en cas d'avis favorable, ils pourront intégrer la formation au titre de la VAPP.

Capacité d'accueil

(À compléter)

- Effectif minimum : 10
- Effectif maximum : 14
- Nb de groupes maxi : 1

Période d'ouverture des candidatures

(À compléter)

Du 21 septembre 2023 au 31 octobre 2023

Et après ?

Poursuite d'études

(À compléter)

Poursuite d'études possible en Master (diplôme national) selon les conditions y afférentes et accès aux concours de la fonction publique

Débouchés métiers

(Il s'agit de lister les différents postes, emplois, métiers auxquels peuvent accéder les étudiant.e.s à l'issue de la formation)

(À compléter)

Chargé de mission de projets européens
Chargé de mission Europe
Chargé de projets recherches
Chef de projet ou assistant de projet
Consultant indépendant
Instructeur
Responsable de fonds européens d'une collectivité, d'un service déconcentré, d'une entreprise, d'une association,
etc.

Contacts pédagogique et administratif

Nom / prénom : (À compléter)

Adresse mail : (À compléter)

- Responsable pédagogique universitaire :
  Dr PONGÉRARD-PAYET Hélène, MCF HDR Droit Public
  Mail : helene.pongerard@univ-reunion.fr

- Coordonnatrice pédagogique au titre de la DFTLV :
  BARET Jocelyne, Chargée d'ingénierie et de projets de formations
  Mail : marie.baret@univ-reunion.fr

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AUTRES DIPLÔMES (DUT, DU etc.)

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2023-2024

Soumis à la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du

CHAMP :	☐Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical ☒Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien
DIPLOME :	Diplôme Universitaire
NIVEAU(X) :	☐ 1ère année ☐ 2ème année ☐ 3ème année ☒Inter-cycle
INTITULÉ:	DU Ingénierie de projets européens dans les Outre-mer (DU IPEDOM)
RÉGIME :	☐ formation initiale ; ☒ formation continue
MODALITÉS :	☐ présentiel ; ☐distanciel ; ☒hybride ; ☐alternance
RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) :	Responsable pédagogique Dr PONGÉRARD-PAYET Hélène helene.pongerard@univ-reunion.fr Responsable scientifique Dr PONGÉRARD-PAYET Hélène Coordonnateur pédagogique : BARET Jocelyne marie.baret@univ-reunion.fr
GESTIONNAIRE(S) PEDAGOGIQUE(S) :	ftlv-formation2@univ-reunion.fr

Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

CONDITIONS D'ADMISSION [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE] *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Modalités particulières à préciser le cas échéant *(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)*	☒ Niveau de diplôme requis : - Diplôme BAC + 3 ou équivalent - ☐ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : (à préciser) ☒ VAPP (Validation des acquis professionnels et personnels) Après examen de la commission de recrutement ☐Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : Conditions d'accès : sélection à partir de la plate-forme E Candidat, - **Accès à Bac+3 minimum** - **CV et lettre de motivation** - **Copie de tous les diplômes** - **Relevé(s) de notes au(x) diplôme(s), du baccalauréat jusqu'à la dernière formation suivie ou en cours** - **Attestation d'emploi pour les salariés**

1.2 L'inscription

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Modalités complémentaires à préciser *(Quand? Où? Auprès de qui? Comment ? Etc.)*	☐ Lieu(x) de l'inscription à préciser : E-candidat IA WEB ☐ Dates d'inscription à préciser : A partir du 27 novembre 2023 La formation n'est pas proposée sous le régime de l'auditeur libre.

1.3 Objectifs de la formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELS DE LA FORMATION
Former au montage et à la gestion de fonds et de projets européens, afin de fournir des ressources humaines aux porteurs de projets, aux services instructeurs et aux cabinets de consultants œuvrant dans la mise en œuvre de projets bénéficiant du soutien de l'Union européenne ; Apporter à toute personne intéressée par l'ingénierie de projets européens (élu, agent de la fonction publique, salarié, responsable associatif, étudiant…), à des professionnels des secteurs public et privé en charge de la gestion de tels projets ; ainsi qu'à des porteurs de projets souhaitant mobiliser des financements européens, des connaissances réglementaires et des outils professionnalisants : - Cadres fondamentaux de l'Union européenne et des Outre-Mer - Politiques et financements de l'Union européenne - Montage et gestion de projets - Techniques d'achat public - Euroconférences métiers - Animation de réseaux

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre d'UE	7 Unités d'enseignement (UE) : • UE 1 - Cadres fondamentaux de l'Union européenne et des Outre-mer • UE 2 - Politiques et financements de l'Union européenne • UE 3 - Montage et gestion de projets cofinancés par des fonds européens • UE 4 - Montage et gestion de programmes sectoriels • UE 5 - Gestion comptable et financière • UE 6 - Techniques d'achat public • UE 7 - Outils professionnalisants - Stage minimum de 1 mois à temps plein (ou toute autre combinaison équivalente) au sein notamment d'une autorité ou structure de gestion ou projet tutoré (dossier thématique ou montage en groupe d'un dossier de projet européen)
Volume horaire étudiant de la formation par année	158H d'enseignements théoriques et pratiques

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en annexe 2

Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC *(si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)*
- **Les UE 1 à UE 6** font l'objet d'un contrôle continu (session 1) selon des modalités spécifiques qui seront communiquées par l'équipe pédagogique en début de la formation : chaque contrôle continu sera conçu sous la responsabilité de l'intervenant en charge de l'enseignement concerné et du responsable pédagogique de la formation. **UE1 à UE6 : une note attendue pour chaque UE qui sera la moyenne de chaque contrôle continu : coefficient 1 pour chaque épreuve**. - **L'UE 7 :** rédaction d'un rapport de stage ou d'un dossier thématique ou d'un dossier de projet européen avec soutenance orale. **Une note attendue pour l'UE 7 qui sera la moyenne des notes de contrôle continu, dont d'assiduité aux euroconférences, et de stage.** **Session 2 (rattrapage) :** La session de rattrapage concerne uniquement l'évaluation des UE1 à UE6 si la note obtenue à chaque UE est <10/20 : oral dont la durée sera définie en concertation avec l'équipe pédagogique. La note obtenue à l'UE 7 est définitivement acquise.

2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE	
Aux CM	☒ obligatoire ; ☐ facultative

Aux TD	☐obligatoire ; ☐ facultative ☐ non concerné
Aux TP	☐ obligatoire ; ☐ facultative ☐ non concerné
Dispense d'assiduité (*A préciser)*	Non concerné - régime de la formation continue
Modalités et justificatifs d'absence (*A préciser)*	Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique. • GESTION DES ABSENCES Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établis périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation. Seules les absences autorisées avec justificatifs - absences justifiées (ABJ) n'entrainent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale : • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident (**arrêt de travail ou certificat médical original**) • obligations civiles et militaires (**convocation**) • examen du permis de conduire (**convocation**) • mariage du stagiaire (**extrait d'acte de mariage**) • naissance d'un enfant (**extrait d'acte de naissance**) • décès d'un parent, enfant, conjoint (**actes**) • enfant malade (**certificat médical original**) • appel préparation à la défense (**convocation**) • entretien d'embauche (**convocation**) • fermeture de l'établissement par décision administrative **Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique :** si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI). **Le justificatif doit être déposé impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.** Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion. - Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés. - Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel. - En cas d'absence supérieure à 10 jours de manière injustifiée, le stagiaire sera contacté par courriel puis par **lettre recommandée avec accusé de réception** dans laquelle le responsable pédagogique lui rappellera l'obligation d'assiduité. Si aucun justificatif n'est fourni, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI). Sans retour de sa part, par retour de courrier avec justificatifs, il pourra faire l'objet d'une convocation devant l'équipe pédagogique.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

(UE, semestres le cas échéant, année...)

VALIDATION Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Eléments constitutifs ou matières le cas échéant	
UE	
Semestre	NC
Année	NC
Diplôme	Obtention d'une moyenne au diplôme égale ou supérieure à 10/20 : moyenne des notes obtenues pour les UE1 à UE 7.

3.2 Compensation

COMPENSATION *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Préciser les modalités de compensation si besoin	Compensation des notes de chaque épreuve de contrôle continu.

3.3 Capitalisation

CAPITALISATION/CONSERVATION *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Préciser les modalités de capitalisation si besoin	CONSERVATION DES NOTES OBTENUES.

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
A préciser	Calendrier communiqué en début de formation par l'équipe pédagogique et la DFTLV En cas de modification, tout changement sera porté à la connaissance des stagiaires au moins 15 jours avant. Les stagiaires sont convoqué(e)s par mail avant chaque session de formation (en présentiel ou distanciel) ainsi qu'aux épreuves (contrôle terminal écrit et soutenance), par la DFTLV, 3 à 2 semaines avant la date de début.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes: *(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation ainsi que les modalités relatives à la session de rattrapage)*	
Évaluation terminale :	☐OUI ; ☒ NON A préciser : Un contrôle terminal (écrit)
Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐OUI ; ☒ NON A préciser : QCM / Etude de cas
Évaluation continue intégrale	☒ OUI ; ☐NON A préciser : UE1 à UE6 : contrôle continu dans chaque UE avec une note attendue Possibilité de rattrapage U7 : contrôle continu - pas de rattrapage

4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS **Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DEFAILLANT)** *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Absence aux évaluations continues *(modalités à préciser)*	Si l'absence est injustifiée, une note de 0/20 sera attribuée à l'épreuve.
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage *(modalités à préciser)*	Si l'absence est injustifiée, une note de 0/20 sera attribuée à l'épreuve.

5. Résultats

5.1 Les jurys

LES JURYS *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Modalités sur la délibération à préciser	Présidé par Mme Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF-HDR en Droit public La liste du jury de sélection et du diplôme sera présentée pour validation à la CFVU

5.2 Modalités d'obtention du diplôme

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLÔME *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Modalités à préciser	Des mentions sont décernées aux étudiants qui obtiennent l'une des moyennes générales annuelles suivantes : - moyenne supérieure ou égale à 10/20 et inferieure à 12/20 : mention passable ; - moyenne supérieure ou égale à 12/20 et inferieure à 14/20 : mention assez bien ; - moyenne supérieure ou égale à 14/20 et inferieure à 16/20 : mention bien ; - moyenne supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien.

5.3 Communication des résultats

COMMUNICATION DES RÉSULTATS *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Modalités à préciser	Affichage d'un PV anonymé dans les locaux de la DFTLV. Consultation par le stagiaire de son dossier en ligne (relevé de notes), à partir de son espace numérique de travail sur la plate-forme universitaire

5.4 Le redoublement

REDOUBLEMENT	
Modalités du redoublement à préciser	Redoublement autorisé sur décision favorable du juy. Les notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sont conservées.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

6.2 Mesures transitoires

(le cas échéant) A utiliser en cas de changement de maquette

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'administration en charge
de la formation et de la vie universitaire

Jérôme GARDODY